



AUTORISATION PARENTALE POUR LA SAISON 2018-2019

Club affilié à la
FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
148 avenue de Gambetta
75020 PARIS

En cas d'urgence, les médecins, obligés de pratiquer certains actes chirurgicaux, examens, anesthésies, demandent une autorisation écrite des parents. Si celle-ci fait défaut, il leur faut demander l'autorisation au Juge des enfants ou au Procureur de la République. L'attestation ci-dessous est destinée à éviter ces démarches.

Nous, soussignons,

Père

Mère

Adresse

.....

➤ père ☎ domicile

➤ mère ☎ autre

adresse @mail (importante)

autorisons le médecin consulté, en cas d'urgence, à toute intervention médicale, chirurgicale ou d'anesthésie que nécessiterait l'état de santé de notre enfant :

Nom et prénom de l'enfant

Date de naissance

N° de sécurité sociale

Nom et n° de la mutuelle

Personne à joindre en cas d'urgence :

Nom et téléphone du médecin traitant :

A

Le

Signature des 2 parents

précédée de la mention lu et approuvé

➤ portable de l'enfant :

- Dans le cadre de nos éventuels partenariats, les coordonnées ci-dessus pourraient être utilisées à des fins commerciales, réservées uniquement à nos partenaires (exemple: Groupama).
Si vous ne souhaitez pas être contacté, merci de cocher la case suivante